

DIRECTIVES RELATIVES AUX SUBVENTIONS POUR LA PROMOTION DES RELATIONS SAINES CHEZ LES JEUNES

SUBVENTIONS DE 4 ANS À COMPTER DE SEPTEMBRE 2020

Date limite : 21 octobre, 23 h 59 HNP

Les subventions pour la promotion des relations saines chez les jeunes sont rendues possibles grâce aux le Fonds de prévention de la violence de la Fondation canadienne des femmes :

Partenaires majeurs



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Canada



WINNERS

HOMESENSE

Le Fonds de prévention de la violence de la Fondation canadienne des femmes :

Le Groupe Banque TD, Le Fonds de la Banque Scotia, Assured Natural Distribution, le Fonds commémoratif Aimee Quitevis, le Fonds commémoratif Tony McNaughton, le Fonds commémoratif Paula Menendez et Julie Crocker, La Maison Simons Inc, The Body Shop, Kristin Blakely-Kozman, Ruth Mandel WHO GIVES Fund, Margaret Newall, les magasins Tigre Géant Limités

et les entreprises partenaires, les donateurs individuels et les fondations privées de partout au Canada.

SUBVENTIONS POUR LA PROMOTION DES RELATIONS SAINES CHEZ LES JEUNES 2020-2024

Pour qu'une demande soit admissible, elle doit être accompagnée d'une lettre d'intention remplie
EN LIGNE :

Veillez utiliser ce lien pour vous **inscrire** pour le portail de demande en ligne,
https://www.grantrequest.com/SID_5647?SA=SNA&FID=35051

Une fois que vous vous êtes enregistré et connecté, veuillez utiliser le lien suivant pour
accéder à votre demande en cours : https://www.GrantRequest.com/SID_5647?SA=AM

Nous demandons les renseignements suivants :

- ✓ **Renseignements relatifs à l'organisme**, dont le nom de l'organisme, le numéro d'organisme de bienfaisance ou le statut de [donataire reconnu](#), les coordonnées, la mission et le budget de fonctionnement annuel.
- ✓ **Renseignements relatifs au projet/programme**, dont le type de subvention que vous demandez, la région où aura lieu le projet, le nombre prévu de participant-e-s, les communautés desservies et le montant total demandé à la Fondation canadienne des femmes.
- ✓ **Questions relatives à la proposition**, dont la description et le but du projet/programme, les activités, l'approche et les principaux partenariats.

Si votre lettre est retenue pour la deuxième phase de sélection, nous vous inviterons à soumettre une demande complète, y compris un budget détaillé, un aperçu du programme, des états financiers vérifiés, etc. Vous n'avez pas à soumettre ces documents pour l'instant.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec:
Keetha Mercer
Gestionnaire, Initiatives communautaires
kmercercanadianwomen.org | 416-365-1444 or 1-866-293-4483 x238

Pour consulter la FAQ, la lettre d'intention et les lignes directrices des questions relatives aux demandes, visitez <https://www.canadianwomen.org/fr/grants-rsj19/>

These documents are also available in English <https://www.canadianwomen.org/grants-thr19/>

À PROPOS DE LA FONDATION CANADIENNE DES FEMMES

La Fondation canadienne des femmes est un organisme phare du mouvement pour l'égalité des genres au Canada. À travers le financement, la recherche, la défense des intérêts et le partage des connaissances, la Fondation s'emploie à susciter un changement systémique afin de permettre l'inclusion de toutes les femmes. En appuyant des programmes communautaires, la Fondation renforce la capacité des femmes et des filles à pouvoir agir pour se sortir de la violence et de la pauvreté et renforcer leur estime de soi et leur leadership.

Fondée en 1991 pour répondre à un besoin criant en matière de philanthropie à l'intention des femmes, la Fondation canadienne des femmes est aujourd'hui l'une des plus importantes fondations du genre au monde. Avec l'aide de ses donateurs et donatrices, la Fondation a recueilli plus de 90 millions de dollars et subventionné plus de 1 900 programmes partout au pays. Les programmes de la Fondation s'attaquent aux causes fondamentales des problématiques qui touchent les femmes et les filles et aident ces dernières à surmonter les principaux obstacles auxquels elles sont confrontées.

La Fondation canadienne des femmes vise à être inclusive d'une grande diversité de personnes de tout genre et de toute orientation sexuelle. Nos efforts tendent avant tout à venir en aide aux personnes qui rencontrent un plus grand nombre d'obstacles et qui n'ont pas accès aux services adéquats. Cela comprend celles qui s'identifient comme femmes, filles, trans, genderqueer, non-binaires et 2SLGBTQI+.

NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE SUBVENTIONS

La Fondation canadienne des femmes priorise l'inclusion et tient compte des obstacles en matière d'accessibilité. En ce qui a trait à l'attribution de subventions, notre vision de l'égalité des genres pour toutes s'exprime par la priorité que nous accordons aux femmes, aux filles et aux personnes trans, bispirituelles et non binaires qui font face à des obstacles multiples.

Nous reconnaissons les historiques et effets continus de la colonisation, du racisme, de la violence et de l'exclusion. Conséquemment, la Fondation canadienne des femmes a choisi de centrer son travail sur ces communautés :

- ✓ Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires issues des **Premières Nations et des communautés métisses et inuites**
- ✓ Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires **noires**
- ✓ Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires **sourdes ou handicapées**
- ✓ Les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queer, en questionnement, intersexes, pansexuelles, androgènes et asexuelles (**2SLGBTQI+**)

« **Tant que nous n'aurons pas toutes réussi, aucune de nous n'aura réussi.** »

Rosemary Brown
mère fondatrice,
Fondation canadienne des femmes

CE QUE NOUS FINANÇONS

- ✓ Les programmes pour les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires **qui font face à des obstacles multiples et reçoivent peu de services**, y compris les personnes issues des Premières Nations, les Métisses et les Inuites, les personnes noires et les personnes de couleur, les personnes vivant en milieu rural ou nordique, les personnes 2SLGBTQI+, les personnes à faible revenu, les personnes âgées, réfugiées, immigrantes ou sans statut, les personnes handicapées et/ou sourdes, ainsi que les jeunes;
- ✓ Les projets dans lesquels les **participant-e-s sont des leaders**;
- ✓ Les projets qui **tiennent compte des réalités des participant-e-s**, par exemple en offrant un service de garde, du transport adapté et du soutien en défense de droits et intérêts;
- ✓ Les projets ayant établi des **partenariats** avec d'autres organismes locaux de femmes ou organismes communautaires qui ont de l'expérience de travail auprès des femmes, des filles, des personnes trans, bispirituelles et non binaires;
- ✓ Les organismes **populaires** à budget modeste;
- ✓ Les projets dont le matériel, la structure organisationnelle, etc. comportent manifestement une **analyse de genre**;
- ✓ Les projets où notre financement contribue à **mobiliser d'autres fonds**

LA FONDATION CANADIENNE DES FEMMES NE finance PAS

- ✗ Les individus;
- ✗ Les agences gouvernementales fédérales, provinciales ou municipales et les commissions scolaires (elles peuvent être impliquées dans le projet, mais la subvention sera directement accordée à l'organisme communautaire);
- ✗ Les organismes à but lucratif;
- ✗ Les événements de financement;
- ✗ Les conférences;
- ✗ Les projets hors du Canada;
- ✗ Les projets qui ne sont pas exclusivement ou principalement axés sur les femmes, les filles et les personnes trans, bispirituelles et non binaires;
- ✗ Le financement de déficit ou d'urgence;
- ✗ Les films ou vidéos (à moins qu'ils ne s'inscrivent dans un projet plus vaste);
- ✗ Les dépenses en capital;
- ✗ La formation en autodéfense (si c'est l'unique composante du projet).

ADMISSIBILITÉ AUX SUBVENTIONS

Les demandeurs doivent être des organismes sans but lucratif incorporés et doivent détenir un numéro valide d'organisme de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada ou être une bande des Premières Nations désignée [donataire reconnu](#) par l'Agence du revenu du Canada.

Si votre organisme ne détient pas de numéro de bienfaisance ou n'est pas donataire reconnu, nous pouvons accepter une demande présentée en partenariat avec un autre organisme de bienfaisance incorporé dont le mandat correspond au projet. Le conseil d'administration de l'autre organisme portera la responsabilité fiscale de la subvention et sera légalement responsable de veiller à ce que les fonds soient dépensés aux fins de bienfaisance prévues. Le conseil d'administration devra signer une lettre d'entente et travailler en partenariat avec l'organisme responsable de la mise en œuvre du projet.

À PROPOS DES SUBVENTIONS pour la promotion des relations saines chez les jeunes

À la Fondation canadienne des femmes, nous voulons que tous les jeunes sachent reconnaître et prévenir la violence dans les relations. Pour ce faire, depuis 1999, nous soutenons financièrement de nombreux organismes de prévention de la violence et nous travaillons avec eux. Les résultats de notre recherche démontrent que l'adolescence est une période charnière pour développer des compétences en matière de relations saines et ainsi réduire et prévenir la violence fondée sur le genre à long terme. Ces subventions appuieront les organismes dans leur travail de prévention auprès des jeunes du Canada.

FINANCEMENT DISPONIBLE

Environ 12 subventions, chacune pouvant aller jusqu'à 40 000 \$ seront allouées.

Veuillez prendre note que nous n'accepterons qu'une demande par organisme, et que votre organisme peut seulement déposer une demande de subvention pour l'un des trois domaines suivants :

- A. [Programmes de promotion des relations saines chez les jeunes](#) - Jusqu'à 40 000 \$ par année pour financer un programme pleinement achevé ou en cours d'élaboration à l'intention des jeunes de 10 à 19 ans.
- B. [Programmes de développement](#) - Jusqu'à 20 000 \$ par année pour financer la planification et la gestion d'un programme de promotion des relations saines chez les jeunes.
- C. [Réseaux nationaux ou régionaux](#) - Jusqu'à 40 000 \$ par année pour mettre en place un réseau qui solidifie et perfectionne le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes à l'échelle nationale ou régionale.

Si la Fondation canadienne des femmes a déjà subventionné le projet d'un organisme, celui-ci peut présenter une nouvelle demande, mais veuillez prendre note que **nous ne subventionnerons le même projet que sur deux cycles de subventions.**

CRITÈRES GÉNÉRAUX

Pour que votre demande de subvention relative au programme de promotion des relations saines chez les jeunes soit considérée, votre programme ou initiative doit respecter les critères suivants :

- ✓ S'adresser aux jeunes de tous les genres **de 10 à 19 ans.**
- ✓ **Inclure les jeunes de toutes les expressions de genre.** Nous sommes à la recherche de programmes qui perçoivent et conçoivent leurs programmes avec la compréhension que le genre s'inscrit dans un spectre et qu'il ne se limite pas aux catégories « fille » et « garçon ». Les participant-e-s au programme peuvent se situer n'importe où sur ce spectre. Afin d'adopter une approche inclusive qui honore les droits de la personne de tous les jeunes, il faut absolument élargir la portée des programmes pour tous et toutes les inclure, sans tenir compte de la manière dont ils ou elles expriment leur identité de genre. Un environnement inclusif implique que l'ensemble des participant-e-s se sentent en sécurité, peu importe comment elles ou ils s'identifient.
- ✓ **Traiter de tous les types de relations dans la vie des jeunes,** entre autres par rapport à soi ou avec les pairs, la famille (choisie), les ami-e-s, la communauté, l'école, le territoire, de même que des relations amoureuses ou intimes et des fréquentations. Les programmes doivent aussi prendre en considération les causes systémiques ou fondamentales des inégalités, y compris en luttant contre le sexisme, la colonisation, le racisme anti-Noirs, l'homophobie, la transphobie et le capacitisme.
- ✓ **Reconnaître les recoupements entre la violence** et d'autres facteurs comme l'origine ethnique, la classe sociale, les identités sexuelle et de genre, les handicaps, le statut d'immigration, la langue et la situation géographique.

ACTIVITÉS DES BÉNÉFICIAIRES

En plus de recevoir du financement, les bénéficiaires des subventions aideront à développer des activités d'apprentissage et d'évaluation et y prendront part. Voici quelques exemples :

- ✓ Réunions des bénéficiaires
- ✓ Occasions d'apprentissage par les pairs
- ✓ Stratégie d'évaluation
- ✓ Activités de développement des compétences visant à accroître les connaissances et à renforcer le domaine d'exercice
- ✓ Alliances et réseaux stratégiques

CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME

A. PROGRAMMES DE PROMOTION DES RELATIONS SAINES CHEZ LES JEUNES

Jusqu'à 40 000 \$ par année pour un maximum de 4 ans

Nous financerons des programmes axés sur la prévention de la violence fondée sur le genre s'adressant aux jeunes de 10 à 19 ans de tout genre. Ce volet concerne les programmes achevés et fin prêts à être lancés, de même que ceux qui sont en développement.

En plus de respecter les [critères généraux](#), le programme relatif à la demande de subvention doit suivre les directives suivantes :

- ✓ **Porter en grande partie sur des questions touchant à la violence fondée sur le genre et aux relations saines.** Cela peut se traduire par le recoupement de questions clés comme la violence, les relations, la santé mentale, la sexualité, l'appartenance au territoire et à d'autres formes de descendance et la lutte contre la colonisation, le racisme anti-Noirs, l'homophobie, la transphobie et d'autres causes systémiques ou fondamentales de la violence et des inégalités.
- ✓ **Être offert au moins 10 à 14 semaines par année**, à intervalles réguliers, tout en demeurant accessibles au même groupe de jeunes. Les programmes et ateliers à court terme ou éphémères ne sont pas admissibles.
- ✓ Être offert à **l'école** (durant les heures de cours, dans le cadre du programme obligatoire, ou en dehors des heures normales, après l'école, par exemple) ou **dans la communauté** (en dehors des heures de cours dans la communauté, comme dans les centres communautaires, les locaux de l'organisme ou les aires communes des immeubles d'habitation).
- ✓ Être **universel** (c.-à-d. offert à tous les étudiants et étudiantes d'une communauté ou d'un niveau précis, habituellement obligatoire) ou **sélectif** (c.-à-d. offert à une communauté ou à un groupe de jeunes précis, habituellement optionnel).¹
- ✓ **Utiliser une approche positive fondée sur les avoirs** et comporter des aspects visant à développer les compétences en ce qui a trait, par exemple, à l'esprit critique et à la prise de décision.
- ✓ S'efforcer de traiter de la **vie en ligne, de cyberviolence et de littératie numérique** dans son contenu. Nous recherchons particulièrement des programmes qui visent à faire connaître aux jeunes leurs droits en ligne et qui traitent de sujets comme les comportements contrôlants, les menaces, le harcèlement, le partage non consenti de photos et la divulgation de données personnelles. Nous privilégions les interventions qui s'appuient sur la compréhension du rôle que joue la technologie dans nos vies et sur la reconnaissance du fait que les voix des femmes font l'objet de censure en ligne et que cela constitue une forme de

¹ Pour plus d'information, consultez notre rapport d'évaluation du programme de promotion des relations saines chez les jeunes pour la période 2013-2017 : <https://www.canadianwomen.org/wp-content/uploads/2018/02/THR-evaluation-report-full-report-2018-FINAL.pdf>

violence fondée sur le genre. Nous ne sommes pas intéressées par les interventions visant à surveiller les activités jeunes en ligne ou à les retirer des milieux et des plateformes numériques.

- ✓ **Assurer l'implication active des jeunes en tant que pairs leaders ET** dans d'autres rôles pour promouvoir le sentiment d'appartenance au projet. Les pairs doivent être vus comme des sources naturelles de soutien et encadrés de manière à guider la programmation. La Fondation définit les « pairs » comme ayant 3 à 5 ans de plus ou de moins que les participant-e-s au programme.
- ✓ Porter une attention particulière à **l'animation et aux animatrices et animateurs**, y compris en privilégiant l'animation en équipe et la coanimation, en s'assurant que les animateurs et animatrices reflètent la communauté desservie et en favorisant leur rétention.
- ✓ **Considérer l'implication des parents, des tuteurs et tutrices ou des aidant-e-s** et décrire la stratégie et l'approche qui motivent le choix de les inclure ou non dans le programme.
- ✓ **Adopter des approches visant à créer et à maintenir des lieux plus sûrs et plus ouverts** dans le cadre des activités du programme et penser à la sécurité des participant-e-s et du personnel en dehors des lieux où elles se donnent. Il faut aussi des stratégies pour créer un milieu qui encourage les jeunes à se confier (p. ex., en offrant une formation au personnel qui n'est pas lié au programme et au corps enseignant de l'établissement scolaire).

B. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT

Jusqu'à 20 000 \$ par année pour un maximum de 4 ans

Nous financerons des programmes à l'intention des jeunes de 10 à 19 ans de tout genre qui s'efforcent de prévenir la violence fondée sur le genre. Ce volet de subvention s'adresse aux organismes qui ont l'intention de lancer un programme de promotion des relations saines et qui utiliseront cet argent pour entamer la planification et la phase expérimentale.

En plus de respecter les [critères généraux](#), le programme lié à la demande de subvention doit respecter ceux de la section A, avec les précisions suivantes :

- ✓ **Les projets pilotes doivent durer au moins 4 à 6 semaines par année**, à intervalles réguliers, tout en demeurant accessibles au même groupe de jeunes. Les programmes et les ateliers à court terme ou éphémères ne sont pas admissibles.

C. RÉSEAUX NATIONAUX OU RÉGIONAUX

Jusqu'à 40 000 \$ par année pour un maximum de 4 ans

Nous offrirons du financement aux organismes qui souhaitent développer des réseaux dans le but de renforcer le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes à l'échelle nationale ou régionale. Ce volet de subvention s'adresse aux organismes intéressés à mettre au point une approche collaborative visant à s'attaquer à la violence fondée sur le genre en améliorant la communication et la collaboration entre les jeunes, les organismes de services aux jeunes, les

bailleurs et bailleuses de fonds, les décideurs et décideuses politiques, les commissions scolaires, les chercheurs et chercheurs et d'autres professionnel-le-s et communautés.

En plus de respecter les [critères généraux](#), le programme relatif à la demande de subvention doit suivre les directives suivantes :

- ✓ **Porter en grande partie sur des questions touchant à la violence fondée sur le genre et aux relations saines.** Cela peut se traduire par le recoupement de questions clés comme la violence, les relations, la santé mentale, la sexualité, l'appartenance au territoire et à d'autres formes de descendance et la lutte contre la colonisation, le racisme anti-Noirs, l'homophobie, la transphobie et d'autres causes systémiques ou fondamentales de la violence et des inégalités.
- ✓ **S'efforcer d'approfondir et de solidifier les liens et les relations et d'améliorer la coordination,** la cohérence, la communication et le partage des connaissances.
- ✓ **Assurer l'implication active des jeunes en tant que pairs leaders ET** dans d'autres rôles pour promouvoir le sentiment d'appartenance au projet. Les pairs doivent être vus comme des sources naturelles de soutien et encadrés de manière à guider la programmation. La Fondation définit les « pairs » comme ayant 3 à 5 ans de plus ou de moins que les participant-e-s au programme.
- ✓ **Toucher à l'un des domaines prioritaires** énoncés dans le [projet Bâtir le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes](#).

CRITÈRES DE SÉLECTION

RELATIFS AU PROGRAMME

- ✓ Une approche **pertinente** pour les jeunes locaux;
- ✓ Un programme **aligné avec les critères énoncés** ainsi qu'avec la mission et la vision globales de la Fondation;
- ✓ L'intégration d'une **stratégie de rayonnement et de recrutement détaillée** cherchant à atteindre des participant-e-s potentiel-le-s aux prises avec des obstacles d'accès au programme;
- ✓ Un programme pour les jeunes de tout genre **confrontés à des barrières multiples et qui n'ont pas accès aux services adéquats**, dont les peuples des Premières Nations, métis, et inuits, les personnes noires et de couleur, celles qui vivent en milieu rural ou dans le Nord, celles qui s'identifient comme 2SLGBTQI+, celles qui sont à faible revenu, les personnes réfugiées, immigrantes ou sans statut et celles qui vivent avec un handicap ou qui sont malentendantes;
- ✓ La capacité de fournir un **large éventail de ressources et de services pour s'assurer que les participant-e-s soient capables d'accéder pleinement aux programmes et de les achever**, comme des services de garde d'enfant, de transport, de prêt d'argent, de consultation

psychologique, de défense des droits et d'aide à la rétention d'emploi, et ce à l'interne ou par le renvoi vers d'autres ressources (avec suivi);

- ✓ **Une analyse fondée sur le genre approfondie** combinée à un engagement de faire des questions de genre un point central des objectifs d'apprentissage, le tout se reflétant dans l'ensemble des aspects du programme, du recrutement des participant-e-s à l'évaluation;
- ✓ **Des compétences et des habiletés claires** à développer et des occasions pour les participant-e-s de les mettre en pratique;
- ✓ Porter une attention particulière à **l'animation et aux animatrices et animateurs**, y compris en privilégiant l'animation en équipe et la coanimation, en s'assurant que les animateurs et animatrices reflètent la communauté desservie et en favorisant leur rétention.

RELATIVES À L'ORGANISME

- ✓ **Philosophie et expérience antérieure** de l'organisme liées à la communauté visée et à la prévention de la violence auprès des jeunes;
- ✓ **Capacité à réaliser le travail** et à trouver le reste des fonds nécessaires, si la subvention de la Fondation ne sert qu'à financer partiellement le programme;
- ✓ **Expérience démontrée dans l'application d'une analyse fondée sur le genre** relativement à la problématique ainsi que dans la prestation des services en utilisant une approche interpersonnelle et féministe;
- ✓ **Volonté d'apprendre** d'autres approches et d'essayer de nouvelles idées;
- ✓ **Expérience dans le suivi et la consignation des apprentissages**, et volonté de participer aux activités nationales d'évaluation menées par la Fondation canadienne des femmes;
- ✓ **Partenariats** avec des organismes dotés d'une expérience antérieure avec les programmes de ce type.

RELATIVES À LA DEMANDE

- ✓ **Clarté et viabilité des idées** et estimation réaliste des objectifs du programme et des difficultés possibles;
- ✓ **Retombées** continues qui dépasseront la durée de la subvention.
- ✓ **Budget clair et équilibré**

TRAITEMENT ET DATE LIMITE

La date limite pour présenter une demande est le **21 octobre, 23 h 59 HNP**

Veillez prendre note que dans le cadre de cet appel de propositions, les demandes seront traitées en **deux étapes**. Les organismes intéressés sont invités à soumettre une Lettre d'intention au moyen du formulaire en ligne. Un certain nombre d'organismes sélectionnés seront ensuite invités à soumettre une proposition complète, incluant un plan de travail détaillé, un budget et des lettres de recommandation de partenaires. Tous les organismes demandeurs recevront un courriel leur indiquant s'ils sont admis ou non à la deuxième étape du processus 4 à 6 semaines après la date limite de présentation des lettres d'intention.

Un comité de sélection formé de bénévoles de partout au pays et ayant de l'expérience en matière de la promotion des relations saines chez les jeunes, de partenaires donateurs et de représentantes de la Fondation canadienne des femmes examinera les demandes. Le comité de sélection formulera des recommandations à l'intention du conseil d'administration quant aux projets à subventionner. C'est le conseil d'administration qui donne l'approbation finale pour toutes les subventions.

ÉCHÉANCIER 2019-2020

DATE	ÉCHÉANCIER
21 octobre 2019	Date de remise des lettres d'intérêt
Novembre 2019	Lecture et présélection des lettres d'intérêt
28 novembre 2019	Invitation aux organismes présélectionnés à soumettre une demande détaillée
14 janvier 2020	Date de remise des demandes détaillées pour les projets débutant en septembre 2020; tous les organismes demandeurs sont avisés
Janvier - Février 2020	Lecture et présélection des demandes
Mars - Avril 2020	Visite physique dans les organismes aux programmes présélectionnés
Mai 2020	Rencontre du Comité de sélection des bénéficiaires pour passer en revue la liste des organismes présélectionnés et procéder à la sélection finale
Juin 2020	Approbation par le conseil d'administration de la sélection finale
Juillet - Août 2020	Octroi des subventions ; tous les organismes demandeurs sont avisés

POUR OBTENIR DE L'AIDE

Pour toute question au sujet de votre demande, veuillez consulter les instructions pour les questions relatives aux types de programmes, ainsi que la section Foire aux questions sur notre site Internet <https://www.canadianwomen.org/fr/grants-rsj19/>

Inscrivez-vous à notre webinaire

[Les Subventions pour les relations saines chez les jeunes : ce que vous devez savoir - le 10 octobre 2019 à 13 h HNE](#) (Ce webinaire serait principalement en anglais - vous pouvez appeler Keetha pour discuter votre demande en français)

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec nous par courriel ou téléphone :

Téléphone : (416) 365-1444

Télécopieur : (416) 365-1745

Sans frais : 1-866-293-4483

TTY: (416) 365-1732

Keetha Mercer (poste 238)

Gestionnaire, Initiatives communautaires

kmercercanadianwomen.org

Rifka Khalilieh (poste 223)

Administratrice du programme de subventions

rkhaliliehc canadianwomen.org